

première surprise, investirent le château et en formèrent le siège, mais inutilement.

Le fourbe Cencius conserva son prisonnier pendant deux ans; au lieu d'être le protecteur d'Honorius, ainsi qu'il l'avait promis, il se fit son geôlier, le menaçant chaque jour de le livrer au pontife Alexandre, afin de lui arracher de l'argent: d'un autre côté, il soutirait des sommes considérables au saint-père en le menaçant de faire évader son compétiteur.

Enfin Honorius, s'étant procuré secrètement des habits de pèlerin, s'échappa pendant la nuit et arriva au bourg de Barette, d'où il gagna Parme. Cadalous continua à exercer dans cette ville les fonctions pontificales; il consacra des évêques, composa des bulles et excommunia Alexandre II; mais il n'eut pas la satisfaction de renverser son compétiteur, une maladie grave, causée par les privations et par les mauvais traitements dont Cencius l'avait accablé, le conduisit au tombeau vers la fin de l'année 1066.

La plupart des auteurs ecclésiastiques désignent Cadalous sous le nom d'antipape, non à cause de l'irrégularité de son élection, car ils avouent que celle d'Alexandre n'était pas canonique, et que tous deux étaient des intrus sur le saint-siège; mais ils le rejettent du catalogue des pontifes à cause de la corruption de ses mœurs. Nous blâmons cette sévérité extraordinaire; car si l'on ne pouvait compter au rang des papes légitimes que ceux qui ont été vertueux, on réduirait les successeurs de saint Pierre à un si petit nombre, que les adorateurs de la pourpre romaine en seraient anéantis!!!...

ALEXANDRE II, DEVENU SEUL PAPE.

CONSTANTIN DUCAS,
ROMAIN DIOGÈNE,
empereurs d'Orient.

PHILIPPE I^{er},
roi
de France.

Secte des incestueux. — Abus des excommunications. — Troubles à Milan. — Alexandre introduit en Espagne le rite latin à la place du rite mozarabique. — Discussions entre l'empereur Henri et le pontife. — Alexandre vend ses absolutions. — Révolutions en Angleterre. — Le pontife fait une constitution pour la Grande-Bretagne. — Droit de dîmes attribué à l'archevêque de Mayence. — Le pape cite l'empereur à comparaître à Rome pour y être jugé. — Mort d'Alexandre.

Pendant que le pontife Honorius II et son compétiteur se disputaient le trône de saint Pierre, de grands troubles agitaient l'Italie au sujet des mariages défendus par l'Église à différents degrés de parenté, et que permettaient néanmoins les lois séculières. Alexandre ayant convoqué un concile pour décider cette importante question, l'assemblée, composée d'évêques et de légistes, après avoir longtemps examiné les lois civiles et les canons, conclut que l'on devait compter les degrés de parenté selon l'ancienne coutume de l'Église, et défendit, sous peine d'anathème, de contracter des mariages entre parents avant la septième génération. Malgré cette dé-

cision ridicule rendue par le saint-siège, les Italiens continuèrent à suivre les usages des provinces : de là prit naissance une secte que l'on nomma la secte des incestueux.

« Ce dédain des foudres ecclésiastiques, affirme Damien, » vient de l'abus que les papes font de cette punition terrible. » Dans toutes les décrétales on prononce la peine d'anathème » contre ceux qui refuseront de se soumettre aux ordres des » pontifes; ce qui envoie dans les enfers un nombre infini » d'âmes chrétiennes, avant même qu'elles aient aperçu la » faute qu'elles ont commise. Ainsi, c'est tendre des pièges à » ceux qui croient marcher en sûreté. Dans les tribunaux sé- » culiers on proportionne la peine au délit, par la privation » de la liberté, par la confiscation des biens, ou simplement » par une amende; mais dans l'Église, pour la moindre con- » travention, on est séparé de Dieu même; ce qui ferait sup- » poser que tous les péchés sont égaux, à l'exemple des stoi- » ciens. Saint Grégoire et les premiers pontifes n'en ont pas » usé de cette manière; ils ne prononçaient l'anathème qu'en » matière de foi : suivons donc leur exemple, et mettons dans » nos décrétales l'amende pécuniaire ou quelque autre peine, » contre les transgresseurs des lois du saint-siège. »

Les sages conseils de Damien ne furent point écoutés, et les papes continuèrent à inonder les royaumes de leurs bulles d'excommunication. Après la mort de son compétiteur, Alexandre II poursuivit avec acharnement les ecclésiastiques qui avaient embrassé le parti de Cadalous, et il ne leur laissa ni trêve ni repos qu'il ne les eût tous soumis à son autorité. Le duc Godefroi lui-même fut obligé de rechercher l'alliance du pontife, et afin de lui faire oublier la protection qu'il avait

accordée à Honorius, il consentit à déclarer la guerre aux Normands, qui, au mépris des traités, s'étaient emparés de plusieurs places des états de l'Église.

Cette guerre fut promptement terminée : Godefroi, après quelques escarmouches, refoula ces peuples devant lui jusqu'aux environs d'Aquin; comme ils se trouvaient acculés à des montagnes sans pouvoir continuer leur retraite et sans oser livrer bataille à un ennemi aussi puissant, ils lui demandèrent la paix, offrant de restituer au pape tous les domaines qu'ils avaient usurpés, et de payer une somme considérable pour les frais de la guerre. Ces conditions furent acceptées, et Godefroi rentra dans son duché avec la bénédiction du saint-père.

Quelques troubles éclatèrent ensuite à Milan à l'occasion des violentes déclamations du moine saint Arialde, qui, voulant imiter Aldobrandin, accusait publiquement Guy, son métropolitain, d'adultère et de sodomie, afin de le faire déposer de son siège.

Arialde, à l'instigation du pape Alexandre et des cardinaux, qui lui avaient ordonné de résister par la violence aux ennemis de Jésus-Christ ou de son vicaire, poussa le peuple à la révolte, et vint lui-même assiéger le palais épiscopal à la tête d'une troupe furieuse; mais Guy ayant pénétré les intentions secrètes du pontife, qui voulait substituer son autorité à la sienne, prit des mesures énergiques; il fit une sortie avec ses hommes d'armes, s'empara du moine, et lui donna la couronne du martyr en le faisant décapiter.

Après cette exécution, le calme se rétablit; mais l'archevêque craignant de nouveaux désordres, se détermina à en-

voyer au pape une lettre de soumission, qu'il fit accompagner de riches présents. L'or fut tout-puissant sur l'esprit d'Alexandre; non-seulement l'ambassadeur obtint pour Guy l'approbation du saint-père pour la sévérité qu'il avait déployée pendant ces troubles, mais encore il le renvoya avec deux légats, Mainard, cardinal-évêque de Sainte-Rufine, successeur d'Humbert, et Jean, prêtre-cardinal, qui remirent le pallium au métropolitain de Milan.

Ensuite les députés publièrent cette singulière constitution : « Les clerks et les laïques qui nous avaient fait » serment de réprimer les déplorables désordres du clergé » de Milan, et qui, sous ce prétexte louable, ont brûlé, » pillé, violé et massacré les habitants des villes et des » champs, seront glorifiés dans le ciel; mais nous leur défen- » dons d'en user ainsi à l'avenir. Actuellement ils doivent » vivre selon la morale chrétienne, et déferer les coupables » à leur archevêque, aux chanoines de leurs églises, ou aux » autres suffragants. Et comme la plupart sont plus touchés » des peines temporelles que des peines éternelles, nous » condamnons ceux qui enfreindront la présente décrétale, » s'ils sont dans le clergé, à payer au saint-père cent livres » de deniers, et nous prononçons contre eux l'interdiction » jusqu'au jour où ils auront payé l'amende; s'ils sont nobles, » nous les condamnons à payer vingt livres; s'ils sont vilains, » ils payeront dix livres; les négociants, cinq, et les autres » à proportion : le tout au profit du saint-siège. »

Alexandre, à l'exemple de ses prédécesseurs, voulut étendre sa domination sur toutes les Églises, et il envoya en Espagne, avec le titre de légat, le cardinal Hugues le Blanc, qui par-

vint à introduire dans le royaume d'Aragon le rite latin au lieu du rite mozarabique, qui était usité dans toute la péninsule. Hugues vint ensuite en Aquitaine; il convoqua un concile à Auch, et fit confirmer dans cette assemblée l'indépendance du couvent de Saint-Orens, privilège que les moines lui avaient acheté pour des sommes considérables. De là, il se rendit à Toulouse, où il tint un autre synode : les Pères qui composaient la réunion prononcèrent divers jugements contre les simoniaques, rétablirent l'église de Leitoure, qui avait été changée en monastère, et jurèrent une obéissance aveugle au pontife.

L'année suivante, la division éclata entre l'autel et le trône : l'empereur Henri, lassé des désordres de Berthe, sa femme, prit la résolution de la répudier; il en informa l'archevêque de Mayence, qui approuva sa détermination, et en écrivit au pape, pour qu'il confirmât la dissolution du mariage, ou pour qu'il donnât ses pouvoirs à des légats qui se rendraient à Mayence afin de prononcer dans cette mémorable affaire. Pierre Damien fut choisi par le souverain pontife pour le représenter en Allemagne; mais au lieu d'apporter le consentement du saint-père au divorce de l'empereur, il vint lui défendre de se séparer de son épouse adultère, et il déposa même le métropolitain de Mayence, parce que, de son autorité privée, il avait consenti à une séparation dont le pape était le seul dispensateur.

Henri, instruit des dispositions hostiles de Damien, quitta aussitôt Mayence et se prépara à rentrer en Saxe; mais ses favoris lui représentèrent qu'il agissait avec imprévoyance en rompant aussi brusquement une assemblée composée des

premiers seigneurs de ses états, et qu'il devait éviter d'augmenter le nombre des mécontents s'il désirait obtenir une séparation avec l'impératrice. Le prince approuva leurs conseils et se rendit à Francfort, où il convoqua un nouveau synode.

Les Pères s'étant réunis, Pierre Damien, au nom d'Alexandre, prit la parole en ces termes : « Votre conduite, seigneur, » envers votre chaste épouse Berthe est indigne non-seulement d'un souverain, mais encore d'un chrétien. Prenez garde, prince, de braver les lois divines et humaines qui vous condamnent; Rome a des armes terribles qui empêcheront que le scandale de votre exemple ne pervertisse vos sujets, et qui ébranleront votre autorité impériale jusque dans ses fondements. Je vous ordonne de vous conformer aux ordres suprêmes du pontife; autrement vous nous forcerez à employer contre vous la sévérité des canons, et à vous retirer cette couronne impériale dont vous vous êtes déjà montré indigne en trahissant la religion. » Les évêques applaudirent à ce discours, et déclarèrent que le pape agissait sagement, et qu'ils soutiendraient ses décisions.

Henri se leva dans une grande agitation et leur répondit : « Puisque le pape l'ordonne, je me ferai violence, et je porterai le fardeau de l'adultère pour l'édification de mes peuples ! »

Le pontife, qui se montrait si intraitable sur la question de divorce, ne manifestait pas la même rigidité dans ses autres jugements; ainsi Herman, évêque de Bamberg, qui avait été excommunié par le saint-siège pour crimes de simonie et d'inceste authentiquement prouvés, continuait, malgré l'ana-

thème qu'il avait encouru, d'exercer les fonctions épiscopales. Alexandre, instruit de cette circonstance, écrivit aux métropolitains Annon et Sigefroy qu'ils eussent à comparaître à Rome avec Herman, afin qu'il fût une seconde fois condamné dans un concile. Les prélats obéirent; mais l'évêque coupable eut soin d'emporter avec lui des sommes considérables, qui adoucirent la colère du pape; et non-seulement Alexandre le rétablit dans sa dignité, mais encore il lui accorda le pallium et tous les privilèges attachés aux sièges archiépiscopaux.

Lambert de Schafnabourg raconte que dans un grand festin que le saint-père donna à ces trois prélats, dans un moment où les fumées des vins généreux avaient troublé sa raison, il avoua qu'il ne regardait pas la simonie comme un crime, et que s'il déposait les prêtres simoniaques et concubinaires, c'était pour leur vendre l'absolution; qu'au contraire il approuvait fort les évêques qui avaient des maîtresses et qui savaient grossir leurs trésors.

Quelques années avant ces événements, une grande révolution s'était accomplie en Angleterre; Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, venait de faire la conquête de cette île. Alexandre s'empressa d'envoyer à l'usurpateur un étendard béni, avec une bulle d'investiture qui déposait Hérald, le roi légitime. Guillaume, pour reconnaître les procédés du saint-siège, ou plutôt par suite d'un pacte conclu avec la cour de Rome, augmenta la taxe de Saint-Pierre, et doubla les dîmes que les Anglais payaient au clergé; en outre, il envoya au pape une grande quantité d'or et d'argent monnayé, des vases sacrés, et l'étendard du roi Hérald, sur le-

quel était brodé un homme armé couvert d'une armure de pierreries.

Bientôt des légats et des moines italiens vinrent s'abattre sur cette nouvelle conquête, et ils établirent sur toutes les Églises la domination pontificale. Rapin Thoiras affirme « qu'ils taillèrent et rognèrent les affaires ecclésiastiques » comme il leur plut. » Lanfranc fut nommé métropolitain de Cantorbéry, Thomas, archevêque d'York, et tous deux se rendirent à Rome l'année suivante pour faire leur soumission au pape. Alexandre, pour les récompenser de leur zèle, leur donna le pallium et les combla d'honneurs, surtout Lanfranc, devant lequel il se leva par déférence, ajoutant : « Je ne vous rends pas cet honneur, mon frère, » parce que vous êtes archevêque de Cantorbéry, mais parce » que j'ai été votre disciple au monastère du Bec. » Il chargea les prélats d'une lettre pour Guillaume le Bâtard, dans laquelle il prodiguait à ce prince les éloges les plus outrés ; il terminait ainsi : « Nous vous engageons à suivre les conseils de Lanfranc pour les intérêts de l'Église ; car nous » lui avons accordé toute l'autorité du saint-siège sur les affaires ecclésiastiques de l'Angleterre. Nous l'autorisons à » conserver les moines dans les cathédrales, et nous défendons aux clercs d'employer le secours de la puissance séculière pour chasser les religieux de la basilique de Saint-Sauveur de Cantorbéry et des autres églises métropolitaines. »

Mais pendant que le pontife disposait à son gré du royaume et de l'Église d'Angleterre, Henri IV, irrité contre le saint-siège et contre les évêques qui l'avaient contraint à vivre avec

Berthe, son épouse adultère, se vengeait sur les malheureux peuples des outrages qu'il avait reçus. Le prince entoura de forteresses toutes les villes de la Saxe et de la Thuringe ; et après avoir établi dans ces châteaux de nombreuses garnisons, il organisa le pillage des provinces. Par ses ordres les troupes ravagèrent les campagnes, violèrent les filles et les femmes, incendièrent les chaumières et massacrèrent les cultivateurs.

Pour justifier ces violences, Sigefroy, métropolitain de Mayence, conseilla au roi de faire décréter par un concile qu'il était permis aux souverains de vendre ou d'égorger leurs sujets lorsqu'ils ne pouvaient plus payer les impositions. Cette affreuse assemblée fut convoquée à Erford pour le 10 mars 1073, et des prêtres osèrent déclarer que Dieu autorisait les rois à massacrer les peuples lorsqu'ils refusaient l'impôt ou la dime. Malgré cette abominable décision, quelques nobles saxons se réunirent aux citoyens de la Thuringe, et vinrent faire des remontrances au roi, le menaçant d'en appeler au saint-siège. Henri, exaspéré par cette opposition, entra dans un accès de fureur, et au milieu de ses imprécations il fit le serment que si quelqu'un de ses sujets avait l'audace d'écrire à Rome, il le ferait périr au milieu des plus terribles supplices, et qu'il couvrirait les provinces de si grands désastres, que l'on en garderait le souvenir pendant plusieurs siècles.

Néanmoins deux hommes courageux instruisirent le saint-père des exactions dont ils étaient victimes. Aussitôt Alexandre écrivit au prince qu'il eût à se rendre à Rome pour être jugé par un concile : mais le saint-père ne vécut pas assez

pour donner suite à cette affaire; il mourut subitement le 20 avril 1073, après avoir tenu le saint-siège pendant onze ans et demi.

Alexandre contribua beaucoup à augmenter les richesses de l'Église en instituant l'offrande des prémices, impôt imité de la loi mosaïque, qui commandait aux Juifs de donner à leurs prêtres les premiers fruits des arbres et les premiers nés des troupeaux.

Ce pontife, si l'on en croit Guillaume de Poitiers, était éloquent, instruit et digne de commander à l'Église universelle; il cite quelques-unes de ses décisions qui sont remarquables par leur esprit de sagesse. Par exemple, le saint-père prétendait qu'un mari ne pouvait pas embrasser la vie monastique sans l'autorisation de sa femme, parce que l'époux n'avait pas le droit de la forcer à la continence, si elle refusait de s'y soumettre. Il voulait qu'un prêtre attaqué du mal caduc fût interdit, et qu'un ecclésiastique coupable d'homicide fût enfermé dans un cloître, et soumis à une dure pénitence pendant quatorze ans.....

Léon et Désidérius nous représentent Alexandre comme un pape d'une grande sainteté, et doué du don des miracles. « Il délivra, ajoutent-ils, de l'esprit du mal un moine du » Mont-Cassin; et un jour, une femme boiteuse ayant bu » quelques gouttes de l'eau qui lui avait servi à laver ses » mains, fut guérie miraculeusement. »

GRÉGOIRE VII,

MICHEL DUCAS,	162 ^e PAPE.	PHILIPPE I ^{er} ,
NICÉPHORE BOTANIATES,		roi
ALEXIS COMNÈNE,		de France.
empereurs d'Orient.		

Histoire de Grégoire avant son avènement au trône de Saint-Pierre. — Il est surpris en adultère avec une jeune servante de son monastère. — Élection d'Hildebrand, l'empoisonneur de papes. — Portrait de Grégoire VII. — Lettre du saint-père à Didier, abbé du Mont-Cassin. — Actions singulières du pape. — Ses fourberies dans les affaires de l'Allemagne. — Henri refuse aux légats du saint-siège la permission de tenir un concile dans son royaume. — Projet de la première croisade. — Le pape se brouille avec la cour de France. — Lettres de Grégoire aux évêques français. — Révolte des prêtres concubinaires. — Le roi Henri méprise les foudres du pape. — Conjuratation contre le pontife. — Grégoire est déposé du saint-siège. — Lettre de Henri IV contre le pape. — Grégoire dépose le roi de Germanie. — Le pontife est excommunié par un concile. — Lettre du saint-père sur l'excommunication des rois. — Henri est abandonné par ses sujets. — Machiavélisme du pape. — Le saint-père fait étrangler Béatrix sa maîtresse dans une nuit de débauche. — Amours scandaleux de la comtesse Mathilde et de Grégoire VII. — Henri est réduit à la dernière extrémité par l'excommunication du saint-siège. — Il passe en Italie. — La comtesse Mathilde fait empoisonner son mari. — Le pape se sauve à Canosse avec sa maîtresse. — Lâcheté du roi de Germanie. — Indignation des Lombards. — Henri fait des préparatifs